

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 30 mai 2017

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-sept, le trente mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 9 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 23/05/2017 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET, Séverine CRESPEAU;
MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU et Alix THILLIER
Date d'affichage : 23/05/2017 Absent excusé : Jean-Louis LANSIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 03/04/2017
2. Décision Modificative budget principal
3. Délibération Indemnité du Receveur
4. Délibération pour nomination du délégué au Comité de Pilotage PLUi
5. Délibération tarifs 13 juillet
6. Questions diverses dont :
 - o Permanences électorales 11 et 18 juin
 - o Etude Eclairage Public
 - o Remplacement estival personnel communal
 - o Epicerie
 - o Berdigne Berdogne

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 03/04/2017:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

23-2017 : Décision Modificative Budget Commune

Le Receveur ayant porté à la connaissance du Maire l'observation suivante sur le BP 2017 de la commune : « les dépenses imprévues de la section de fonctionnement sont supérieures au pourcentage réglementaire ». En effet, certaines dépenses ne peuvent plus être prises en compte dans le ratio. Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante afin de ramener le compte « dépenses de fonctionnement imprévues » dans la limite de la proportion de 7,5%.

Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
Compte	Somme	Compte	somme
60623 – Alimentation	5000 €	0.22 – Dépenses imprévues	5000 €

Le compte 60623 du BP est donc augmenté à 20 000 €, et le compte 0.22 est diminué à 26 000 €.

24-2017 : Délibération pour le versement des indemnités au Receveur Municipal

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer l'indemnité de conseil au comptable du trésor, Monsieur CHAUVET, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, celui-ci faisant valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2017.

Vu les arrêtés du 16 septembre et du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution des indemnités de conseil et confection de budget aux comptables public chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Vu le décompte correspondant pour la période concernée de l'exercice 2017, transmis par M. Chauvet le 31 mars 2017, portant le montant de l'indemnité de conseil et de budget à 179,41 € ;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'accorder 0% de cette indemnité à Monsieur le Receveur Municipal de Lamotte-Beuvron.

25-2017 : Nomination du Délégué au Comité de Pilotage pour l'élaboration du PLUi

La compétence d'élaboration du PLU intercommunal est du ressort de la Communauté de Communes Sologne des Etangs. Cette élaboration est dirigée par un Comité de Pilotage dans lequel doit figurer un Délégué de chaque commune.

M. Eric FASSOT se propose pour être le Délégué et demande l'appui d'un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Eric FASSOT comme Délégué de la commune de La Marolle-en-Sologne au Comité de Pilotage du PLUi. Il désigne également M. Alain MAUPEU comme Délégué suppléant.

26-2017 : Repas du 13 juillet 2017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'encaissement des participations au prix du repas servi par les membres du Conseil Municipal lors de la manifestation du 13 juillet 2017. Ces paiements seront encaissés via la Régie « événements divers », contre la remise d'un reçu, et enregistrés au compte 7488 – « Autres attributions et participations ».

Le prix de la participation est fixé à 13 € / adulte et 6 € / enfant, il couvre le coût de la nourriture, des boissons et des frais annexes.

Les frais seront imputés au compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité cette disposition.

27-2017 : Tarif des nouveaux branchements sur l'eau de la ville

Suite au regroupement des budgets Eau et Assainissement entraînant le passage à la TVA pour la partie Eau, il convient de fixer à nouveau le tarif pour l'installation d'un nouveau branchement sur le réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'un nouveau branchement au réseau d'eau potable à 750 € TTC jusqu'au 31 août 2017, puis à 750 € HT soit 900 € TTC à partir du 1^{er} septembre 2017.

28-2017 : Convention régionale des Transports Scolaires

Le Maire expose au Conseil que suite au transfert de la compétence « Transports » du Département à la Région, celle-ci soumet la convention de délégation de compétence avec les Autorités Organisatrices Secondaires à l'approbation des instances décisionnelles.

La commune, dans le cadre du RPI Montrieux-La Marolle se voit en effet déléguer cette compétence pour les transports entre les deux communes des élèves des écoles maternelle et élémentaire, de la même façon que précédemment avec le Département.

En conséquence, le Maire demande au Conseil d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention de délégation de compétence entre la Région et la Commune de La Marolle-en-Sologne, Autorité Organisatrice Secondaire.

29-2017 : Demande de subvention SIDELC pour la réfection du réseau d'éclairage public

Le Maire expose au Conseil l'étude et la proposition faites par la société Girard Sudron, mandatée par la Communauté de Communes, pour le remplacement des installations d'éclairage public très anciennes, énergivores et polluantes, par une installation basée sur la technologie LED.

La solution proposée peut être en partie financée par une subvention du SIDELC.

Le Maire propose au Conseil de faire la demande de subvention préalablement à toute autre démarche.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces dispositions.

30-2017 : Remplacement estival agent technique

Comme chaque année, il est nécessaire de remplacer partiellement l'adjoint technique pendant ses congés d'été.

Une seule candidature a été reçue à ce jour. Il s'agit de Mlle Laura Crespeau.

Le maire demande au Conseil son aval pour accepter cette candidature, et demande à Mme Crespeau, vu son lien de filiation avec la candidate, de sortir le temps de la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette candidature.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences électorales : les tableaux de permanences pour les journées électorales des 11 et 18 juin sont établis.
- Epicerie : Le Maire remercie vivement Alain MAUPEU pour le suivi du chantier. Il manque encore quelques équipements pour l'ouverture, que Mme BLUKER va recevoir dans les prochains jours. Elle a annoncé une ouverture samedi 3 juin au soir. L'état des lieux et le bail de location seront établis en date du 1^{er} juin. Une inauguration par la municipalité est programmée le vendredi 16 juin à 19h30 sur place.
- L'achat de désherbant 100% naturel, qui a un coût élevé, a été réalisé pour faire un essai.

- Festivités du 13 juillet : Le feu d'artifice, pour des raisons de sécurité, sera tiré sur le pré communal (pas de public sur la route) ; le repas (paëlla) sera préparé par Patrick Pelloille, une sangria est prévue pour l'accompagner en apéritif. Les Sonneurs de Trompes devraient également accompagner l'apéritif. Il faudrait revoir l'organisation du service afin que les Conseillers aient le temps de s'asseoir pour manger. Le DJ pour le bal est commandé. La buvette sera tenue par l'association Familles Rurales. Il faut faire le point sur les boissons pour le repas et sur les lampions pour le défilé.
- Berdigne Berdogne : l'UCPS plante les pommes de terre mercredi 31 mai. Il faut trouver un thème pour la fête. Plusieurs idées sont avancées, à réfléchir.
- Rythmes Scolaires : suite aux diverses annonces du nouveau Président de la République et des membres du Gouvernement, la question se pose de revoir ou non l'organisation des écoles pour la prochaine rentrée. Il semble que les textes législatifs ne soient pas prévus pour cette rentrée, mais le sujet sera discuté en Conseil d'Ecole le 9 juin. D'ici-là les informations officielles se seront affinées.
- Y aura-t-il une cérémonie le 18 juin ? Cela semble compromis car il y a déjà les permanences électorales à assurer.

SEANCE LEVEE A 22h15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		